

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE
Le 12 OCTOBRE 2016 A la mairie de Saint Maurice les Brousses
N°MER n°00074

Début de séance : 19H15

Fin de séance : 20h10

Présents :

Séverine STADELMANN, Présidente par intérim,
Laetitia PUJOL, Vice-Présidente,
Jessica LEDUC, Trésorière
Aurélie GUYONNAUD, Trésorière Adjointe,
Marie-Emmanuelle REDEMPT, Secrétaire,
Delphine ANDRE, Secrétaire adjointe,
Anne DESROCHES, membre du CA
Amandine AUXEMERY, membre du CA,
Nicolas COUSTILLAS, membre du CA,
Laurence LAMBROS , membre du CA
Bernard DELOMENIE, président de la Communauté de Communes
Estelle BEQUET, élue Communauté de Communes,
Georges DARGENTOLLE, élu Communauté de Communes.
Magali GRASSET, Responsable coordinatrice,
Emilie DUROUX, Responsable adjointe,
Katia CHAPELLE
Laurène PASCAUD
Christelle DENIS
Sylviane BARRIERE
Aurélie DURAU
Mélanie GIANNONI MARCOUX
Véronique LEBOUCHER

Excusés :

Carole MONTEIL- TIGOULET, membre du CA
Nadine ROUFFET, membre du CA
Stéphanie SCHNEIDER, membre du CA

Pouvoirs :

Nadine ROUFFET
Carole MONTEIL-TIGOULET

1-Rapport moral et d'orientation

Mme Stadelmann explique que suite aux démissions de trois membres du bureau : Mme Perrot Julie (présidente), Mme Rouffet Nadine (trésorière) et Mme Desroches Anne (secrétaire adjointe), il y a nécessité de réélire un nouveau bureau.

Les membres du bureau ont souhaité convier à ce Conseil d'Administration extraordinaire tous les salariés du multi accueil Pirouett'Cacahuètes pour qu'ils puissent entendre les propositions et les difficultés sur la gestion de la structure.

L'investissement de tous les membres du bureau est très conséquent et les parents adhérents restent peu nombreux à vouloir s'investir. Ils s'essouffent pour assurer correctement leur mandat et leurs missions. Ils n'ont pas les moyens d'assurer correctement toutes les tâches (administratif, financière, réunions....).

Mme Stadelmann rappelle qu'ils sont parents et non professionnels de la petite enfance. Elle interroge les membres élus de la Communauté de communes sur un autre mode de gestion de la structure : en régie, gestion par le centre sociale ou en Délégation de service publique. Il est rappelé que ce sujet avait été abordé lors d'un précédent CA (8 mars 2016).

Mr Dargentolle demande si l'association peut perdurer car il faut un peu de temps pour envisager une solution adaptée. En effet la fusion des Communautés de communes doit intervenir au 1^{er} Janvier 2017 et aucune décision ne pourra être prise dans l'immédiat par les élus.

Mme Stadelmann exprime que moralement les membres du bureau ne peuvent pas abandonner l'association. Elle rappelle qu'il y a le service rendu aux familles à maintenir et le devenir des 9 salariés.

Mme Andre indique que les membres du bureau sont prêts à faire des efforts pour assurer cette période transitoire et l'intérim jusqu'en juin 2017 maximum (convocation de l'assemblée générale)

Mr Delomenie assure que la structure ne fermera pas quel que soit la décision prise mais demande du temps car il n'y a pas de possibilité de faire un avenant avec un gestionnaire, ni de consulter pour la DSP tant que le conseil communautaire n'est pas constitué.

Mme Redempt demande du soutien de la Communauté de Communes, elle n'a pas d'exemple précis à donner.

Il est souligné, par Mme Stadelmann, que les membres du bureau ont double casquette à savoir celle d'employeur et de parent utilisateur de la structure, et il est difficile de trouver une place adaptée.

Elle précise que l'association pourra perdurer sans avoir à gérer l'aspect administratif et financier. Les parents qui souhaiteront s'investir sur l'aspect loisir et participation aux sorties par exemple pourront continuer à le faire et fédérer les parents à la vie de la structure sous une forme plus adaptée.

Mme Bequet insiste pour savoir de quel soutien aurait besoin les membres du bureau. Il faut s'appuyer sur le CER pour demander des prestations supplémentaires pour la gestion financière et les ressources humaines, même si cela a un coût supplémentaire. L'association est assurée auprès d'une protection juridique et elle invite les membres du bureau à solliciter en priorité les prestataires professionnels plus compétents que la Communauté de Communes sur d'éventuelle question d'ordre administratif et financier. Les élus n'abandonnent pas l'association, les aspects techniques en particulier sur le bâtiment et les aménagements à faire, suite à l'inventaire effectué en avril, sont toujours à l'étude et seront suivis.

Mme Stadelmann clôture le débat en demandant à chacune des salariées si elles ont des remarques ou des questions. Il n'y en a aucune. Mme Stadelmann rappelle qu'il est important d'être dans le dialogue et que les membres du bureau resteront à l'écoute.

2-Rapport financier et adoption des comptes

Cette question n'a pas été abordée compte tenu de la récente réunion du CA le 5 octobre 2016. Elle sera à l'ordre du jour du prochain CA

3-Renouvellement du conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose de :

- 9 membres au minimum
- 17 membres au maximum.

Trois élus de la Communauté de Communes font partie du Conseil d'Administration. Leur voix est uniquement consultative. Il s'agit de :

- Mme Estelle BEQUET
- Mr Georges DARGENTOLLE
- Mr Bernard DELOMENIE

Il est proposé la composition suivante :

- ANDRE Delphine
- AUXEMERY Amandine
- COUSTILLAS Nicolas
- DESROCHES Anne
- DUFOUR Nadine (excusée)
- LEDUC Jessica
- GUYONNAUD Aurélie
- LAMBROS Laurence
- PUJOL Laëtitia
- REDEMPT Marie-Emmanuelle
- SCHNEIDER Stéphanie
- STADELMANN Séverine
- MONTEIL-TIGOULET Carole (excusée)

La composition du Conseil d'Administration a été soumise au vote :

- 0 contre
- 0 abstention

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Après délibération du Conseil d'Administration et vote à l'unanimité de celui-ci, le nouveau bureau de l'association est le suivant :

Nom - Prénom	Fonction Exercée au sein de la structure	Adresse Postale	Courriel	Téléphone
Marie-Emmanuelle REDEMPT	Présidente	6 rue Maryse Bastié 87800 Saint Maurice les Brousses	mayelle87@gmail.com	06 75 00 86 82
Amandine AUXEMERY	Vice-présidente	Le pavillon	amandine.aux@gmail.com	06 20 68 31 39
Séverine STADELMANN	Secrétaire	51 le pavillon 87800 Janailhac	vionalaurentseverine@hotmail.fr	06 17 87 12 90
Laetitia PUJOL	Secrétaire adjointe	8 Betour 87800 Janailhac	christianporchaire@yahoo.fr	06 79 56 98 49
Delphine ANDRE	Secrétaire adjointe	La Loge 87800 Saint Maurice les Brousses	dandre87@hotmail.com	06 67 75 23 70
Jessica GIBEAU (LEDUC)	Trésorière	6 impasse des Bouviers 87800 St Maurice les Brousses	gibeau.jessica@neuf.fr	06 25 67 46 77
Aurélien GUYONNAUD	Trésorière Adjointe	1 bis La Jaussonie 87800 Janailhac	aurelie.guyonnaud@gmail.com	06 88 05 52 04

4- Questions diverses.

⇒ *CAHIER DES CHARGES POUR DEVIS INTERPHONE*

Mme Amandine AUXEMERY a présenté le cahier des charges pour les entreprises qui seront sollicitées (cf. ci-joint).

⇒ *PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION*

**MARDI 13 DECEMBRE 2016 A 20H30 AU MULTI ACCUEIL PIROUETT
CACAHUETES**

Cahier des charges

Mise en place d'un interphone à l'entrée du multi accueil Pirouett' Cacahuètes

Ce document sera remis à chaque entreprise sollicitée pour la mise en place d'un interphone à l'entrée du multi accueil. Le but étant de rendre les offres similaires et de pouvoir choisir en nous basant sur des éléments factuels.

Contexte : Les consignes de sécurité ont évolué fortement ces derniers temps avec des plans Vigipirate renforcés ou encore des états d'urgence.

Le multi accueil doit faire face aux demandes de l'Etat (et des parents) qui souhaite que les lieux d'accueil d'enfants soient fermés en permanence. La situation actuelle est la fermeture de la porte avec une clé par le personnel du multi accueil. Ce dernier est souvent éloigné lors de l'arrivée des parents (ou autre) tout au long de la journée car il est occupé avec les enfants.

Besoins : Le multi accueil souhaiterait s'équiper d'un interphone avec plusieurs points d'ouvertures (et éventuellement une possibilité de visionnage) afin de contrôler les personnes susceptibles d'entrer dans la structure tout en évitant de traverser toute la salle principale.

Il a donc été décidé ce qui suit :

- Un interphone sera positionné à l'entrée du multi accueil (Annexe 1). Il ne possèdera pas de digicode.
- Des boutons d'ouvertures seront positionnés à 4 points distincts dans le multi accueil (Annexe 1)
- Le point d'ouverture situé dans le bureau pourra comporter un système de visionnage en sus (à chiffrer en option sur le devis ou faire devis séparé si intégré à l'appareil)
- L'utilisation des faux plafonds sera favorisé pour l'acheminement des câbles

Livrables attendus : un devis dont un avec option visionnage séparée. Si besoin technique, deux devis pourront être fournis.

Retour des livrables : le 26 octobre 2016 au plus tard

Délai de réalisation : le 23 novembre 2016